

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

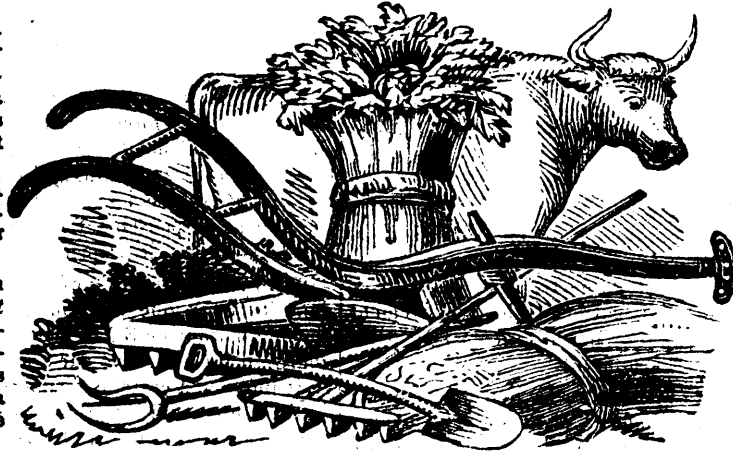
Editeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1<sup>ère</sup> insertion, 10 cts. la ligne; 2<sup>me</sup> insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

## SOMMAIRE :

**Causerie agricole :** Secrets pour obtenir des récoltes abondantes (Suite).

**Revue de la Semaine :** L'émigration aux Etats-Unis. — Délégations à la Chambre Provinciale de Québec.

**Sujets divers :** Nécessité des bois pour la conservation du sol. — Quelques passages de l'Écriture Sainte contre le vice de l'ivrognerie. — Connaître l'état de santé des enfants.

**Petite chronique :** Extinction des buffles aux Etats-Unis.

**Recettes :** Préservatifs contre la moisissure. — Remède contre le piétin.



**PRIÈRE A NOS ABONNÉS RETARDATAIRES DE PAYER AU PLUS TOT.**

## CAUSERIE AGRICOLE

SECRETS POUR OBTENIR DES RÉCOLTES ABONDANTES.

(Suite.)

Avant de faire connaître les divers moyens d'arrêter ou du moins de diminuer la multiplication des mauvaises herbes, permettez-nous, lecteurs, d'énumérer ici les principales plantes nuisibles particulières à chaque espèce de sols. Pour frapper à coup sûr ces ennemis de notre prospérité agricole, il est nécessaire de connaître leurs noms et leur mode de multiplication.

Dans les terres fortes, argileuses, entre autres plantes nuisibles nous rencontrons la Lychnide-nielle, appelée vulgairement *nielle des champs*. Les graines noires de cette plante donnent au pain un goût détestable, lorsqu'elles se trouvent en grande quantité dans le blé. Cette plante se reproduit seulement par ses graines. Nous avons encore l'égroatis tra-

gante, qui est une espèce de *francolin*, se reproduisant par ses graines et ses racines; l'avoine folle ou la *folle-avoine* qui se reproduit par ses graines, et plusieurs autres communes à tous les terrains.

Dans les sols tourbeux acides, nous remarquons en abondance l'*oseille commune*, la renoucle flammette ou *Petite Douve*, la renoucle Soclérate, la renoucle fiore, ou *marguerite jaune*, la renoucle couchée ou *Pied de poule*, la renoucle de Pannsylvania ou *renoucle hérissée*, la renoucle persicaire ou simplement *persicaire*, la Rhinante mineure ou *crête de coq*, etc., qui tous se reproduisent à peu près exclusivement de graines.

Les terres siliceuses produisent en abondance le chien-dent qui est très-vivace et se reproduit surtout de racines, le mil sauvage qui se reproduit de ses graines, et la petite oseille qui se reproduit de la même manière.

Les terres calcaires ont pour principaux ennemis, les charbons dits *lancolés*, *des champs*, *mutiques*, les laitrons dits *lisses*, *àpres* et *des champs*, le sénégon commun, dont les graines innombrables sont transportées au loin par les vents; le cotonnier infeste aussi nos cultures.

Enfin dans tous les terrains on rencontre en abondance la moutarde sauvage, le gratteron, les crève-yeux; dans les terres riches, les jardins, on rencontre encore, le mourou des champs, le liseron des champs, l'anserine blanche ou *poulette grasse*, etc.

Nous en omettons nécessairement un grand nombre et de très-nuisibles, car nous sommes forcé d'abrégé; mais chaque cultivateur connaît mieux que tout autre quelles sont les mauvaises herbes les plus communes dans ses champs.

Pour les vaincre, il lui faudra d'abord connaître le mode de vivre et de se reproduire de ses adversaires, après quoi il pourra adopter les moyens les plus faciles et les moins dispendieux de les détruire.

Parmi les mauvaises herbes, un certain nombre se repro-

duisent par leurs graines seulement, ce sont d'ordinaire des plantes annuelles ; les autres se reproduisent de leurs graines et de leurs racines, ces dernières plantes sont vivaces et d'une destruction très-difficile.

Comme moyens préventifs contre la multiplication des plantes nuisibles, nous indiquerons les procédés ordinaires d'une bonne culture, l'adoption de bons assolements, le choix de semences bien nettes, l'emploi de fumiers qui ont déjà subi un commencement de fermentation et dans lesquels toutes les graines de mauvaises herbes sont suffisamment décomposées, l'entretien convenable des fossés, des chemins, des clôtures, des paturages et des prairies ; enfin dans certains cas la pratique des chaulages, et même du drainage.

Tous les cultivateurs savent que le retour fréquent d'une même plante sur le même champs est une des principales causes déterminantes de la production des mauvaises herbes. Ils connaissent par expérience que lorsque l'avoine, l'orge le blé, ou le seigle reviennent deux ou trois ans de suite à la même place ; ces plantes laissent le terrain excessivement sale, et pour le nettoyer quelque peu il faut un long paturage, lequel n'est pas toujours suffisant.

Tout autre aurait été le résultat si, au lieu de cette succession non interrompue des mêmes plantes sur les mêmes champs, on avait adopté une rotation rationnelle ; c'est-à-dire une alternation régulière de tous les végétaux cultivés ; par exemple, si on avait fait suivre une céréale de quelque fourrage annuel, tel que pois, vesces, ou lentilles et ceux-ci par une autre céréale suivie elle-même de quelque plante sarclée, comme les patates et autres analogues. A coup sûr cette culture alterne serait un puissant moyen de diminuer la multiplication des plantes nuisibles.

L'emploi des semences bien nettes serait un moyen presque aussi puissant. On sait que ces dernières années ont été fertiles en plantes nuisibles, inconnues jusqu'alors, venues ou ne sait d'où. Ces nouvelles mauvaises herbes ont sans doute été introduites avec les grains de semence que nous avons tiré de l'étranger ; et, si l'on avait bien trié ces semences, si on les avait purgées de toute graine étrangère, on n'aurait sans doute pas à déplorer les ravages de ces nouveaux ennemis. Le même fait se produit dans les différentes parties d'une même culture. Les endroits les moins salis par les plantes nuisibles reçoivent pour semences des graines provenant des parties plus sales et sont à leur tour aussi salis que les dernières. Nettoyons donc nos semences, enlevons-en tous les corps étrangers et ce seul travail contribuera pour beaucoup à conserver nos champs dans un bon état de nettoiement.

L'emploi des fumiers frais est une pratique vicieuse, surtout lorsque ces fumiers ont été mélangés avec les débris de fourrages, les balayures de granges et de fenils ; car alors ils contiennent une énorme quantité de graines de mauvaises herbes qui, transportées sur les champs, les salissent pour de longues années, même en dépit des sarclages les plus soignés. Par la décomposition de ces fumiers frais on détruit complètement la faculté germinative des graines qu'ils contiennent et alors l'emploi des fumiers peut se faire sans danger.

Une autre précaution que nous ne saurions trop recommander, c'est celle d'entretenir bien propres les contours des champs, le pied des clôtures, les bords des chemins et des fossés et les tas de pierres que l'on remarque encore en si grand nombre dans les champs cultivés de quelques parties de la Province. Ces différents endroits ne sont trop souvent que de véritables pépinières de mauvaises herbes, dans lesquelles les plantes croissent et mûrissent en toute

liberté. De là, leurs semences, transportées par les vents, les eaux ou les oiseaux, vont infester tous les champs environnants.

Il est vrai que nous avons une législation ordonnant la destruction des mauvaises herbes et punissant par l'amende toute infraction à la loi ; mais cette législation est malheureusement restée sans effet, parce que les inspecteurs municipaux, qui sont les agents responsables de l'exécution de la loi, laissent chacun agir à sa guise au grand détriment de la classe agricole.

En Angleterre, il en est tout autrement, chaque propriétaire du sol est forcé par la loi à détruire les plantes nuisibles, non-seulement sur ses champs, mais encore le long des routes et des chemins qui l'avoisinent. Et si le propriétaire n'exécute pas les prescriptions de la loi au temps voulu, l'agent responsable fait détruire les mauvaises herbes aux frais du susdit propriétaire.

En Allemagne, d'après M. de Gasparin, il est stipulé dans les baux que le fermier paiera au propriétaire une amende variant de 3 à 6 centins pour chaque pied de marguerite blanche trouvé sur ses terres. Si une telle amende était imposée à certains fermiers canadiens toute la récolte de l'année ne suffirait pas à la payer.

Ces moyens préventifs, excellents pour empêcher l'introduction des plantes nuisibles, ne suffisent plus cependant lorsque le mal est produit. Il faut alors recourir aux moyens ordinaires de destruction, parmi lesquels nous devons citer en première ligne les jachères, les façons culturales, labours, hersages, et sarclages, les fourrages étouffants fauchés en vert, l'enlèvement des racines traçantes.

Pour détruire les mauvaises herbes à racines traçantes et vivaces, voici un moyen pratiqué avec succès par Mathieu de Dombasle : " Dans les champs infestés de chiendent ou d'autres plantes à racines traçantes et vivaces, la terre doit être labourée, puis laissée dans l'état où l'a mise le labour (c'est-à-dire qu'on ne doit point la herser), parce qu'alors elle se dessèche beaucoup plus promptement, ce qui contribue infiniment à détruire le chiendent ; le hersage doit être alors donné immédiatement avant le labour qui suit..... Cette manière de détruire le chiendent mérite presque toujours la préférence sur la méthode qui consiste à l'extirper pour l'enlever du champ, travail fort coûteux et dont les effets sont presque toujours incomplets. Au moyen de plusieurs labours donnés en temps sec, avec les précautions que je viens d'indiquer, on détruit le chiendent de manière qu'il n'en reste pas de traces ; et les racines de cette plante qui restent dans le sol y pourrissent et y servent d'engrais. On doit donner un nouveau labour aussitôt que l'on voit les nouvelles pousses de chiendent apparaître à sa surface, et l'on continue ainsi jusqu'à ce que la destruction soit complète. "

Nous avons nous-mêmes suivi cette méthode et nous pouvons assurer d'après notre propre expérience que non-seulement elle détruit sûrement le chiendent et toutes les plantes nuisibles à racines traçantes, mais qu'en outre elle laisse la terre dans un excellent état de fertilité, quoique nous n'eussions fait usage d'aucun engrais.

Voici un autre procédé employé avec un égal succès par Antoine de Rovillo et relaté dans la *Maison rustique du dix-neuvième siècle* : " On donne un labour aussi profond qu'il est nécessaire pour que toutes les racines soient remuées et retournées ; on donne un coup d'extirpateur pour les ramener à la surface. Si l'on en restait là, les racines reprendraient bientôt une nouvelle vie, parce que la terre qui adhère à leur surface permettrait de végéter. C'est à enle-

ver cette terre qu'il faut tourner toute son attention. Aussitôt que la sécheresse a rendu le sol meuble et friable, on fait passer plusieurs fois de suite le rouleau suivi d'une herse à dents rapprochées; la terre qui adhérait aux racines tombe à la suite des secousses multipliées que reçoivent celles-ci, et l'on peut être assuré de leur destruction si la sécheresse dure encore quelques jours après l'opération."

Quant aux plantes annuelles ou qui ne se multiplient que de leurs graines, le problème est assez facile à résoudre; il suffit de les empêcher de venir à graines ou de les détruire avant qu'elles puissent se reproduire. Dans ce but, aussitôt que la récolte est enlevée, on donne deux coups de herse ou bien un coup de scarificateur, ou encore un léger labour. Les graines de mauvaises herbes germent aussitôt et quand elles sont suffisamment développées on les détruit par le même moyen. Généralement il se fait une nouvelle pousse de plantes nuisibles on la détruit de la même manière, à moins que les froids viennent nous aider dans notre besogne.

Quand une récolte a manqué, le champ se couvre d'une énorme quantité de mauvaises herbes. Dans ce cas, il est presque toujours plus avantageux de sacrifier la récolte en la fauchant quand elle est jeune pour en faire du fourrage.

Enfin, on possède d'excellents moyens de destruction dans les fourrages étouffants, tels que pois, vesces, lentilles, fèves-rolles, coupés en vert et dans les récoltes-racines, semées en lignes et soigneusement sarclées, comme les patates, les navets et les betteraves. En général ce sont ces plantes qui détruisent le plus économiquement les mauvaises herbes.

Contre les joncs, les queues de renard et autres particulières aux terrains humides, on a un moyen sûr et complet de destruction dans l'assainissement du sol; et contre les plantes des terrains tourbeux on a le chaulage.

(A continuer.)

## REVUE DE LA SEMAINE

Pendant ces dernières années, nous avons amèrement déploré la malheureuse fièvre d'émigration qui poussait nos compatriotes vers les Etats-Unis, avec l'espérance de trouver dans les ateliers des industriels américains le travail et les hauts salaires qui leur étaient refusés chez nous. Cette émigration a été doublement désastreuse pour nous. Elle a privé le pays d'une foule de vigoureux travailleurs et rendu presque impossible les grands travaux agricoles. De tous les coins de la Province une plainte générale s'est élevée contre la rareté de la main-d'œuvre et le malaise devint énorme.

D'un autre côté, notre nationalité en perdant ses travailleurs, voyait en même temps son influence diminuer parmi les provinces qui forment actuellement la Confédération Canadienne. C'est de cette époque que date la diminution relative de notre Représentation fédérale, c'est à cette émigration qu'est due la prépondérance actuelle de la Province d'Ontario. Car pendant que la population de la Province de Québec émigré en masse, celle d'Ontario restait dans ses foyers ou du moins n'émigré que très-peu. Aussi cette dernière a-t-elle augmenté dans une énorme proportion tandis que la nôtre restait presque stationnaire.

Doté d'un patriotisme plus éclairé, plus attaché à sa patrie, à sa langue, à sa foi, à ses institutions, le canadien français n'aurait certainement pas émigré; mais le besoin est un mauvais conseiller, on a tout oublié pour ne penser qu'à l'aisance qu'on allait se créer par les hauts salaires offerts par les Américains et le mal s'est fait.

Aujourd'hui les choses sont changées, le courant de l'é-

migration est momentanément arrêté, on remarque même un fort courant contraire qui ramène vers la patrie un grand nombre de ceux qui avaient dû la quitter.

La cause de ce revirement est facile à saisir. Une farieuse crise financière, prévue, plusieurs mois à l'avance, par des économistes réfléchis que certains aveugles traitaient de visionnaires, une crise financière qui a anéanti en quelques jours des fortunes colossales, ruiné un grand nombre d'industriels, arrêté le travail des ateliers, est venue tout-à-coup ébranler l'immense prospérité des Etats-Unis et jeté sur le pavé des centaines d'ouvriers.

C'est donc le besoin qui a refoulé vers nos rivages, les compatriotes que le besoin en avaient chassés. Mais ce ne sont que les plus heureux, les économes, ceux qui ont pu faire des épargnes, que nous voyons revenir; les autres, et ils sont en nombre considérable, est dû demeurer chez nos voisins, attendant qu'une chance quelconque vint leur apporter quelque moyen d'utiliser leurs forces, soupirant après la patrie absente et enviant le sort de leurs compagnons qui retournaient au pays.

Ils ne désirent rien tant que de nous revenir, mais ils ne le peuvent, leurs moyens pécuniaires ne le leur permettent pas. Si on leur accordait des secours suffisants, et si on leur assurait un emploi rémunérateur, ainsi qu'on le fait pour les immigrants étrangers, ils ne tarderaient pas d'un jour à revoir le ciel du Canada.

Dans cette circonstance un grand devoir incombe à nos gouvernants. Nous avons au-delà des lignes, des compatriotes, des amis, des frères, connaissant nos mœurs, nos usages, notre langue, notre religion, attachés au Canada par mille liens; ne les oublions pas; ce sont les meilleurs immigrants que nous puissions chercher à introduire dans le Canada.

L'occasion est belle, grâce à la crise financière qui se fait encore sentir aux Etats-Unis; saisissons-la au cheveu, et que la Législature provinciale fournisse avec empressement les fonds nécessaires. Si, insouciant de notre avenir comme peuple, nous négligeons l'avantage qui nous est offert, nous courons à notre perte, nous laissons notre influence s'amoindrir et nous risquons d'être noyés dans les flots toujours grossissants des nationalités rivales qui nous entourent.

Pour arriver à conquérir la prépondérance politique, les autres provinces de la Confédération, et surtout celle d'Ontario, n'épargnent aucune dépense, quand il s'agit d'accroître le chiffre déjà élevé de leur population.

On sait que le Gouvernement fédéral a pris des arrangements avec les compagnies de steamers transatlantiques par lesquels on accorde aux fermiers avec leurs familles et aux servantes des billets de passage moyennant la faible somme de \$11.25 par tête.

C'est là un avantage énorme et cependant la Province d'Ontario ne trouve pas encore la réduction suffisante, car elle a autorisé ses agents d'immigration à payer \$6.00, par tête, aux immigrants des deux classes précédentes qui s'engageront à venir s'établir dans la Province. Le prix de passage pour ces immigrants se trouve donc réduit à \$5.25 par tête. Nous sommes certains que les immigrants s'empresseront de saisir d'aussi grands avantages, et le printemps prochain verra sans doute une foule considérable de rudes travailleurs prendre le chemin d'Ontario. Déjà pendant l'année dernière plus de 36,000 immigrants se fixaient dans cette dernière. Que sera-ce donc cette année?

Dans notre Province, on se montre par trop insouciant à cet égard. L'année dernière nous n'avons reçu que 6,000 immigrants et le gouvernement n'a encore pris aucune me-

sure, que nous sachions, pour augmenter le courant de l'immigration.

Avec des sacrifices relativement peu considérables, le Gouvernement de Québec pourrait doubler et même tripler le nombre des immigrants sérieux, surtout si ces sacrifices étaient faits dans le but de repatrier les canadiens-français, demeurés aux États Unis sans pain et sans ouvrage, attendant que le boss américain rouvre ses ateliers.

L'œuvre que nous proposons est une œuvre de pur patriotisme et ceux de nos hommes d'Etat qui l'exécuteront mériteront de la part de nos nationaux une reconnaissance éternelle.

— La législature locale de Québec a repris ses séances jeudi le 8 du courant et du train que vont les choses on peut prévoir que la session ne sera pas de longue durée. D'ailleurs chaque député doit désirer ardemment reprendre au plus tôt sa liberté d'action, afin de pouvoir secourir ses amis dans la lutte électorale qui se prépare.

Pendant la séance du 8, l'Hon. M. Fortin, répondant à M. Dugas, dit que le Gouvernement a l'intention d'accorder des terres gratuites aux colons, dans le comté de Montcalm, sur l'un des deux chemins Couture et Provost, et que, dans ce but, l'administration choisira celui de ces deux chemins qui offre le plus d'avantage à la colonisation.

M. Dugas demande ensuite au Gouvernement s'il a l'intention de faire des règlements accordant des patentes aux possesseurs de terres impropres à la culture et qui ont payé le taux stipulé dans l'acte de vente, et ordonnant qu'à l'avenir chaque lot déclaré impropre à la culture par l'agent local, soit vendu à un prix fixé, sans la condition de colonisation.

L'Hon. M. Fortin répond que le Gouvernement fera bientôt des règlements pourvoyant à la vente, comme terres à bois, des lots complètement ou en partie impropres à la colonisation, que les prix seront réglés suivant la valeur du bois, et qu'alors les patentes seront accordées sans la condition de colonisation. Quant aux terres en tout ou en partie impropres à la colonisation, qui ont été vendues avec la condition de colonisation et sur lesquelles la condition n'a pas été remplie, le Gouvernement a aussi l'intention de les mettre sous patente comme terres à bois sans condition de colonisation, en faisant payer aux propriétaires la différence entre le prix de la vente première et le prix fixé pour les terres impropres à la culture vendues comme terres à bois.

Sur motion de l'Hon. M. Irvine, la Chambre s'occupe longuement de l'administration de la justice en cette Province. L'Hon. Orateur constate que depuis longtemps il s'est élevé des plaintes très-graves contre l'administration de la justice. Ces plaintes ne sont pas des plaintes individuelles; elles sont portées publiquement et de la manière la plus formelle; elles ne s'appliquent pas seulement aux membres qui composent le plus haut tribunal de justice de la Province, mais aussi au fonctionnement des lois qui régissent l'administration de la justice.

Il faut remédier à ce mal si général et si bien senti, et le but de ma motion est de recueillir les opinions des hommes les plus compétents, de s'enquérir des véritables causes de ce mal et d'aviser aux plus sûrs moyens d'y remédier. Les griefs contre l'administration de la justice et les lois qui les régissent en sont arrivés à un point tel que le barreau de Montréal s'est réuni et a refusé de plaider devant la Cour d'Appel; le barreau de Québec, de son côté, a passé des résolutions pour se plaindre de l'état de chose actuel..... Et le plus sûr moyen d'arriver au but, c'est de soumettre la question à un comité composé des membres qui con-

naissent tout ce qui se rattache à l'administration de la justice.

Il est bien facile de voir comment les tribunaux tombent dans l'estime publique. Un plaideur mécontent d'un jugement de la Cour Supérieure soumet sa cause à la Cour de Révision et appuie sa cause par le plaidoyer sur lequel il espère obtenir finalement jugement. Le procès devrait se terminer là, mais quand il est soumis à la Cour de Révision, il n'arrive encore qu'à une phase intermédiaire, pour être traité ensuite devant la Cour d'Appel et finalement devant le Conseil Privé en Angleterre.

Maintenant, il arrive souvent qu'un plaideur qui a eu gain de cause devant la Cour Supérieure et la Cour de Révision voit ses prétentions méconnues par la Cour d'Appel; ou bien, encore, qu'un homme qui a été condamné par la Cour supérieure et la Cour de Révision obtient jugement en sa faveur de la Cour d'Appel. Parfois, aussi, un jugement rendu par la Cour d'Appel, puis renversé par la Cour de Révision, est confirmé finalement par la Cour d'Appel. Ces variations dans les manières de voir et les décisions des tribunaux font perdre au public toute confiance dans l'administration de la justice et la discréditent.

L'Hon. M. Irvine dit encore que c'est la coutume en Angleterre de faire rapporter par un officier compétent les procès des tribunaux de dernière instance et recommander l'adoption de cette coutume dans la Province.—Lorsqu'un juge ou un avocat, dit-il, sait que chaque mot tombant de ses lèvres sera publié et lu par des milliers de personnes instruites, capables de signaler les erreurs et de critiquer les fautes, il est plus circonspect et plus soucieux de sa réputation.

Puis après quelques remarques faites par un certain nombre de députés, la motion de l'Hon. M. Irvine demandant la formation d'un comité de la Chambre pour s'enquérir de l'administration de la justice est agréée à l'unanimité.

L'événement important de la séance du 9 est la discussion du bill des élections présenté par le Gouvernement.

D'après ce bill, dit l'Hon. M. Ouimet, les élections auront lieu simultanément dans tout le pays. Les qualifications restent les mêmes que par le passé, excepté en ce qui regarde les locataires qui devront payer un loyer annuel de \$30, et la propriété sera estimée d'après le rôle d'évaluation, afin de donner le droit de voter. Les propriétaires sont divisés en trois classes, ceux des villes, des villages et des municipalités de comté.

Le rôle d'évaluation sera la base de la liste électorale, et une fois que le rôle sera accepté il ne devra pas être changé et l'on trouvera que, dans le cas de contestation d'élection, le maintien strict de cette règle préviendra beaucoup de difficultés.

Le bill contient également des clauses efficaces pour réprimer les menées corruptrices et assurer, autant que possible, la pureté des élections.

Quelques députés désireraient voir introduire dans le bill une clause étendant le suffrage, afin que l'intelligence et l'instruction aient aussi leur part dans les élections. Suivant eux la classe intelligente des étudiants, des commis, et des hommes de profession, qui n'ont pas de propriété ou qui ne sont pas locataires, contribue à la prospérité générale peut-être plus que ceux dont la qualification est limitée à \$30.

Serions-nous par hasard sur le chemin du suffrage universel et l'avenir nous réserverait-elle les malheurs que ce suffrage a produits dans les pays où il est adopté?

Le bill a subi sa seconde lecture et est référé à un comité général.

Le bill de M. Marchand abolissant le double mandat est ensuite présenté pour sa seconde lecture, laquelle est adoptée par un vote de 30 voix contre 18.

Le 10, l'Hon. M. Robertson a présenté certaines résolutions à l'effet d'amender l'acte des licences de Québec. Ces résolutions ont été prises en considération par la Chambre réunie en comité.

Au sujet de ces résolutions, M. David fait remarquer que le meilleur moyen d'augmenter le revenu de la Province n'est pas d'élever le prix des licences, mais plutôt de retrancher les dépenses inutiles, par exemple : abolir le Conseil législatif, ce qui économiserait \$60,000 par année, et avec cette somme on pourrait encourager l'industrie et les chemins de fer.

Le 12, la comité des ordres permanents a fait un rapport favorable sur une pétition de M. Abraham Hamel et autres demandant un acte d'incorporation pour construire un chemin de fer au Lac St. Jean.

M. Gérin de son côté a présenté un bill demandant l'incorporation d'une autre compagnie pour construire un chemin de fer au Lac St. Jean.

Le bill de M. Joly pour incorporer la compagnie industrielle et agricole de Lotbinière est adopté en comité général.

Sur motion de M. Eddy, le bill pour incorporer la compagnie manufacturière de fer et d'acier d'Ottawa est lu pour la seconde fois.

Le bill qui abolit le double mandat est lu pour la 3e fois et adopté.

### Nécessité des bois pour la conservation du sol

On a osé nier l'influence des bois pour la conservation du sol et du climat : cependant l'observation des faits et les conséquences naturelles que l'on peut raisonnablement en tirer démontrent la nécessité de les conserver dans une certaine limite là où ils existent encore, et de les rétablir dans les pays où ils ont été entièrement abattus.

Que l'on veuille bien nous permettre quelques simples explications sur un sujet d'un si haut intérêt.

Les arbres qui couvraient autrefois les sommets des coteaux et les pieds des montagnes n'y avaient pas été placés par le Créateur uniquement pour l'ornement d'un pays, mais bien plutôt pour soustraire de l'atmosphère et les transmettre à la terre tous les fluides nécessaires à sa fertilisation. Les arbres sont les conservateurs naturels de la fertilité du sol : ils produisent des masses incalculables de carbone et d'humus indispensables à la végétation de toutes les plantes cultivées, et ils vivent principalement des éléments contenus dans le sous-sol et dans l'air, où ils puisent la plus grande partie de leur nourriture ; ils enrichissent le sol par leurs débris, tandis que le plus grand nombre des plantes l'épuisent, surtout les céréales et les légumineuses, qui se lassent bien vite de prospérer sur le même terrain.

La surface incommensurable de feuilles des arbres que le moindre vent agite sans cesse augmente considérablement l'évaporation, et régularise l'eau qui tombe sur la terre ; il pleut en effet plus souvent sur un pays boisé, et par cela même il y tombe plus rarement de ces pluies diluviennes qui dégradent le sol en l'entraînant des hauteurs dans les vallées, qu'elles couvrent quelquefois de débris de rochers et de cailloux roulés.

Il est de fait que les terrains couverts de bois sont plus frais que ceux qui sont entièrement déboisés. Les arbres attirent donc l'humidité de l'atmosphère et l'évaporent sans cesse, tout en retenant une grande quantité d'eau dans les tissus de leurs organes et dans les terrains où ils végètent. Les forêts augmentent considérablement l'hydropacité de la terre en la changeant d'une énorme masse d'eau presque aussi grande

que la moitié de son volume, et à ne considérer la couche que sur un pouce seulement d'épaisseur, elle retiendrait en moyenne 4,000 à 5,000 pouces cubes d'eau par hectare, ou environ la moitié de toute celle qui tombe dans l'année.

Cet eau ne reste jamais stationnaire ; les organes des arbres agissent sur elle comme une infinité de pompes aspirantes et foulantes : une partie s'infiltré lentement dans les couches inférieures du sous-sol pour former les sources, tandis que l'autre partie s'évapore dans l'air pour revenir ensuite dans le sein de la terre. C'est une chaîne sans fin de vapeurs descendantes et ascendantes ; or, toutes les circonstances atmosphériques étant les mêmes, plus un pays est boisé, plus les surfaces aspirantes et évaporantes sont grandes, et par conséquent plus l'évaporation est considérable. En effet, une grande masse de vapeurs ne peut rester longtemps en suspension dans l'atmosphère sans se condenser et tomber sur la terre ; les pluies sont donc plus fréquentes, elles tombent plus uniformément et plus également, au grand avantage de la végétation des plantes cultivées.

C'est ainsi que, les pluies revenant à de plus courts intervalles, les vapeurs s'accumulent moins dans l'atmosphère et qu'elle est plus souvent vidée et plus souvent remplie des vapeurs qui produisent les nuages, et dès lors les pluies diluviennes sont nécessairement plus rares.

Réciproquement, plus un pays est déboisé, plus il est sec, et, toutes les circonstances atmosphériques étant d'ailleurs les mêmes, moins l'évaporation est grande, puisque les surfaces évaporantes sont considérablement moindres. Il en résulte encore que les sources sont plus rares et moins abondantes en volume, et qu'elles tarissent plus souvent.

Les pluies tombent donc avec d'autant plus de violence qu'elles sont plus rares, et plus elles sont rares, plus le climat est sec ; aussi les observations directes démontrent que les climats humides du Nord, si favorables à la culture des plantes fourragères, ne sont pas ceux où il tombe la plus grande quantité d'eau dans l'année, mais bien ceux où elle est le plus uniformément répartie, c'est-à-dire où il pleut le plus souvent, tandis que dans les climats secs du Midi c'est justement le contraire qui a lieu : il y tombe une plus grande épaisseur d'eau dans l'année, mais elle est très inégalement répartie ; les pluies y sont beaucoup moins fréquentes que dans le Nord, et il en résulte trop souvent les orages diluviens qui dégradent le sol découvert et sans abri.

Le boisement du sol est donc plus nécessaire dans les climats secs du Midi que dans ceux du Nord, et, par une imprévoyance inqualifiable du fait de l'homme, ce sont précisément les magnifiques contrées méridionales qui ont été les plus déboisées.

En France, on peut citer toute la partie du nord du département de la Haute-Garonne et généralement tout le Midi, les clôtures et les bois augmentant à mesure que l'on se rapproche de l'Océan, et diminuent au contraire beaucoup à mesure que l'on se rapproche de la Méditerranée.

En Europe, on peut citer l'exemple si remarquable de l'Espagne, qui est entièrement déboisée, tandis que la verte Erin et l'Angleterre, où il n'existe pas de forêts proprement dites, ont tous leurs champs encadrés de riantes clôtures entremêlées d'arbres de toutes sortes, qui à la vue produisent à peu près le même effet que si le pays était couvert de bois.

Dans toutes les parties du monde, excepté peut-être en Angleterre, ce sont toujours les contrées les plus peuplées que la hache ou plutôt le feu a déboisées ; c'est particulièrement ce qui arrive dans toutes les îles qui produisent de riches denrées d'exportation. Partout on a voulu satisfaire à tout prix les besoins du moment sans se mettre en peine de ceux de l'avenir : nos pères ont fait comme le vieux Saturne : en dévorant la fertilité du sol, ils ont dévoré leurs enfants.

Ces faits présentent de graves inconvénients qui ne devraient pas être perdus pour des populations intelligentes et éclairées. Tous les bons esprits doivent aujourd'hui reconnaître que les montagnes et les forêts, que la Providence avait si bien placées sur leurs contre-forts, sont les véritables mamelles de la végétation des vallées et des plaines. Cette remarque est surtout évidente pour ceux qui ont beaucoup voya-

gé et qui savent observer, en comparant les pays qui n'ont pas encore été complètement déboisés avec ceux dont les bois ont été détruits depuis longtemps.

Les principes que nous venons d'exposer peuvent parfaitement s'appliquer au département de la Haute-Garonne. Et que l'on ne vienne pas nous accuser de vouloir rétablir les forêts comme elles existaient autrefois; nous pensons au contraire qu'il faut défricher toutes celles qui sont dépérissantes et qui occupent les plaines et les terrains très fertiles, mais à la condition expresse de les remplacer par de nouvelles plantations sur les pauvres terres des côtes, qui ne sont que payer les frais de la culture sans laisser aucun bénéfice au cultivateur. C'est une espèce d'alternance à long terme que nous proposons pour reconstituer les terres appauvries par une culture trop épuisante.

Ces terres pauvres sont beaucoup plus étendues qu'on ne le pense, et dans le plus grand nombre de nos départements on en trouve toujours qui sont à peu près incultes et qui ne sont réellement propres qu'à être en-ensemencées en bois pour en retirer un produit assuré. On ne se méprendra donc pas sur notre pensée, et l'on ne dira pas que nous faisons de la poésie bucolique lorsque nous faisons, au contraire, de la bonne économie agricole. Nous le répétons avec intention: nous conseillons simplement de clore tous les champs de 3 à 4 arpents par des haies vives entremêlées d'arbres, comme cela existe en Angleterre, et de boiser seulement les flancs exposés au Nord des côtes très en pente et dont le sol est épuisé ou peu fertile de sa nature. Que l'on se représente maintenant ce que deviendraient les plaines de Toulouse et de l'Ariège si elles étaient seulement boisées comme l'est celle de Revel! Que les personnes qui connaissent l'Angleterre viennent bien se rappeler la vue si fraîche et si gracieusement verdoyante qu'elles ont admirée de la terrasse du palais de Cristal! Et qu'elles nous disent, en vérité, si notre pays, déjà si beau par lui-même, n'a pas tout à gagner à se parer d'une semblable verdure, qui doublerait et sa magnificence et sa richesse. Nier ces faits pratiques de tous les temps et de tous les lieux serait nier l'évidence, et nous serions véritablement heureux que ces principes, aussi salutaires que conservateurs, eussent de l'écho dans notre cher pays.— AUGUSTE DU FEYRAT.

### Quelques passages de l'Écriture Sainte contre le vice de l'Ivrognerie

L'ivrognerie inspire l'audace; elle fait tomber l'insensé; elle ôte la force et elle est cause des blessures de plusieurs.

Le vin s'insinue en flattant, mais à la fin il mord comme le serpent, et il répand son venin comme le basilic.

L'insomnie, le choléra et les douleurs atroces sont le partage de l'homme intempérant.

Malheur à vous qui mettez votre gloire à supporter le vin, et votre force à remplir vos coupes de liqueurs enivrantes.

L'homme tandis qu'il était élevé en honneur, ne l'a point compris. Il a été comparé aux bêtes qui n'ont aucune raison, et il leur est devenu semblable.

Le vin et l'enivrement font perdre le cœur.

L'ivrognerie est pleine de désordres; quiconque y met son plaisir, ne deviendra point sage.

Celui qui aime le vin ne s'enrichira point.

N'excitez point à boire ceux qui aiment le vin, car le vin en a perdu plusieurs.

Le vin bu avec excès produit la colère et l'emportement; il attire de grandes ruines.

Le vin bu avec excès est l'amertume de l'âme.— *L'Union des Cantons de l'Est.*

### Connaître l'état de santé des enfants.

Il faut peser ses enfants pour savoir s'ils se portent bien. C'est le docteur Diday, de la Société protectrice de l'enfance, qui nous l'affirme.

« De tous les signes, dit-il, auxquels on reconnaît un enfant bien constitué, le seul infallible, c'est la pesanteur. Le

bon sens populaire ne s'y est jamais trompé.— Quel bel enfant! s'écrie-t-on sans cesse; qu'il est lourd! à peine si on peut le porter! »

Le poids de l'enfant répond à sa santé; il n'y a, pour savoir comment se porte le nourrisson, qu'à connaître deux choses: ce qu'il doit peser, et ce qu'il pèse.

Mesdames les mamans, retenez bien ceci:

De sept à cinq mois, un enfant à croissance régulière augmente d'une once par jour.

À partir de cinq mois, il augmente d'une demi-once par jour.

À cinq mois, il pèse le double de ce qu'il pesait à sa naissance;

À seize, le double de ce qu'il pesait à cinq.

Tel est le tarif exact, dit le docteur; tout ce qui est au-dessous, tout déchet sur ce poids normal doit vous tenir en éveil.

Quelles que soient sa graisse, sa gentillesse, sa vivacité et sa fraîcheur, un nourrisson qui ne pèse pas son poids, ou dont le poids ne suit pas la progression normale, doit être surveillé; tout nourrisson dont le poids va en diminuant, est malade ou couve une maladie.

L'enfant ne parle pas, il ne peut répondre si on lui demande ce qu'il a; mais la balance répond pour lui.

### Petite Chronique

— *L'American Agriculturist*, revue mensuelle, en parlant de l'extinction du buffle dans les prairies de l'Ouest des États-Unis, exprime la confiance qu'une législation judicieuse viendra mettre un terme à la guerre inutile qui se poursuit contre ces animaux.

— Nous voyons par le dernier numéro du *Canada Farmer* de Toronto, qu'une nouvelle maladie, connue généralement sous le nom d'*influenza* sévit actuellement dans l'Ontario. Il ne faut pas confondre cette maladie avec celle qui a sévi l'hiver dernier dans tout le pays. Il paraît que les causes de l'*influenza* sont le manque d'air pur, dans les écuries, les émanations putrides causées par l'insuffisance des égoûts, la mauvaise nourriture et trop peu d'exercice.

### RECETTES

#### Préservatifs contre la moisissure

Il est mille objets d'un usage journalier qu'attaque et détériore rapidement la moisissure: tels sont, pour ne citer que quelques exemples, la colle, l'encre, les graines, les livres, etc. Les parfums et surtout les huiles essentielles, agissent avec l'efficacité la plus marquée contre cet agent de destruction. Qu'on mette un peu d'huile de térébenthine dans un vase où il y a de la colle et qu'on couvre la colle on la retrouvera dans son état de fraîcheur primitive dès qu'on voudra s'en servir. Une très-petite quantité d'huile de lavande empêchera qu'elle ne moisisse. Toute autre essence produirait le même effet. Pour les harnais et les chaussures, on se sert de l'huile de térébenthine, qui a en outre l'avantage d'être la moins chère de toutes. Quelques gouttes de cette même huile dans une bibliothèque suffisent pour la préserver des dégâts de la moisissure.

Remède contre le piétin, diversement nommé *Pesogne*, *Mal blanc*, *Fourchu*

Le berger, aussitôt qu'il voit une bête boiter, même légèrement, doit examiner ses pieds avec attention, et s'il ne découvre aucune cause externe qui ait pu occasionner leur claudication, il pare légèrement le pied avec un rasoir, *de manière à ne pas le faire saigner*. Il ne tarde pas à voir un point blanc à travers la corne devenue transparente parce que l'on en a retranché; alors avec un plumasseau il laisse tomber une goutte d'eau-forte sur ce point, et l'animal est guéri; on le remet à l'instant même avec les autres. Il est très-rare que l'on soit obligé de recommencer une seconde fois.

**Bureau du Conseil Municipal du Comté de Montmagny.**

Saint-Thomas, 2 janvier 1874.

Je donne par les présentes avis public que les terres ci-dessous mentionnées seront vendues par encan public, à Saint-Thomas dans la salle du dit conseil, au lieu ordinaire des séances, le premier LUNDI du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges dues à la municipalité ci-dessous mentionnées sur les terrains ci-après désignés, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, savoir :

**Office of the Municipal Council of the County of Montmagny,**

St. Thomas, 2nd January, 1874

I do hereby give public notice that the lands herein-after mentioned will be sold by public auction, at Saint-Thomas, in the Council Hall, where the ordinary sittings of the said council are held, on the first MONDAY of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, for the taxes and charges due to the municipalities herein-after mentioned, upon the several lots herein-after described, unless the same be paid with costs incurred, to wit :

Tenant par le sud au chemin de front du 3ème rang, par le nord à Cyprien Tanguay—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Les droits du gouvernement réservés.

T. S. VALLÉE,  
Secrétaire-Trésorier,  
C. M. C. de Montmagny.

Bounded on the south by the front road of the 3rd range, north by Cyprien Tanguay—with buildings thereon erected, appurtenances and dependencies.

Government rights reserved.

T. S. VALLÉE,  
Secretary-Treasurer,  
M. C. C. of Montmagny.

**J. E. CASGRAIN, N. P., AGENT A L'ISLET**

Pour la COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE contre les accidents du feu et de la foudre pour les Comtés de Stanstead et Sherbrooke, établie en 1835, une des plus sûres et des plus populaires, ayant au-delà de 6,000 assurés, et à la portée des cultivateurs ; le coût moyen d'une assurance sur bâtisse isolée n'étant que de 25 centimes par \$100.

AGENT

Pour la Compagnie d'ASSURANCE SUR LA VIE, l'Equitable, Bureau principal, Broadway, New-York, la plus puissante du monde entier ; \$52,000,000 d'affaires en 1872 ; et le meilleur placement comme Banque d'Epargnes. 30 Octobre 1873.

\$5 à \$20 par jour.—N'importe quelle classe d'ouvriers, de quelque sexe qu'ils soient, jeunes ou vieux, peuvent se faire de meilleures gages en travaillant pour nous que dans n'importe quel autre emploi.—Agents demandés. GINST-V SON & Co., Portland, Maine.



**ELARGISSEMENT DU CANAL WELLAND**

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et endossées : " Soumission pour le Canal Welland " seront reçues à ce bureau, jusqu'à MIDI, MERCREDI, le VINGT-UN JANVIER courant, 1874, pour la construction de quatorze Ecluses, et quatorze Bondes régulatrices (*Regulating Weirs*) ou nombre de Culées de pont, et Piliers, les Traverses intermédiaires, Décharges, etc., sur la nouvelle portion du CANAL WELLAND, entre Thorold et Dalhousie.

L'ouvrage sera loué en sections, dont cinq numérotées respectivement par 2, 3, 5, 9 et 7, sont situés entre Port Dalhousie et le cimetière Ste. Catherine ; et trois (numérotés 12, 13 et 14) s'étendent de puis le côté nord du chemin de fer Great Western jusqu'à près du four à ciment de Brown.

Des cartes des diverses localités ainsi que des plans et spécifications des ouvrages peuvent être vus à ce bureau, ou au bureau de l'ingénieur résident à Thorold, le et après MIDI, le 5<sup>e</sup> jour de janvier courant, 1874, où l'on pourra obtenir des formules de soumission imprimées.

Les entrepreneurs sont informés que les soumissions ne seront pas considérées comme telles, à moins qu'elles ne soient rédigées strictement d'après les formules imprimées, et— dans le cas où une soumission serait donnée par une société —excepté quand elle porte annexés la signature et la nature de l'occupation et le lieu de la résidence de chaque membre de cette société.

Pour le fidèle accomplissement du contrat, on exigera une garantie satisfaisante sur immeuble, et par un dépôt d'argent, des garanties publiques ou municipales, ou des fonds de

Municipalité de la paroisse Saint-Paul de Montmagny.  
Municipality of the parish of Saint-Paul de Montmagny.

Propriétaire, non résident, Proprietor, non resident,	Partie du township. Part of township	Partie du lot. Part of lot.	Lot.	Rang. Range.	Entendue en acres. Extent in acres.	Montant des taxes. Amount of taxes.
Theodore Clouetier.....	Est.—East	Tout.—Whole.	9	1	100 (sans bâtisses) (no building*)	\$ 1.23
Antoine Vallée.....	do	do	25	3	100	0.39
Charles Gaudreau.....	do	do	22	3	100	0.39
Louis Boulet.....	do	do	13	3	30	6.98
Vve. Eugène Chouinard.	do	S. Ouest—S. West.	7	5	100	1.34
Achille Blais.....	do	Tout.—Whole.	21	4	100	0.78
Nazaire Coulin.....	do	do	18	4	100	0.70
Germain Gaumont.....	do	do	17	4	100	0.74
Pierre Bossé.....	do	do	19	4	100	0.82
Paul Dagneau.....	do	La moitié en longueur des lots.— Half of lots length-wise.	28, 29	4	82 (avec bâtisses) (with buildings)	9.78



banque, pour un montant de CINQ POUR CENT sur la somme totale du contrat.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement sur les évaluations, au fur et à mesure que l'ouvrage progressera, seront payés jusqu'au parfait achèvement de l'ouvrage.

A chaque soumission devront être annexées les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables, résidant dans la Puissance, et désirant devenir cautions pour l'accomplissement de ces conditions, ainsi que pour la fidèle exécution des travaux mentionnés dans le contrat.

Ce département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

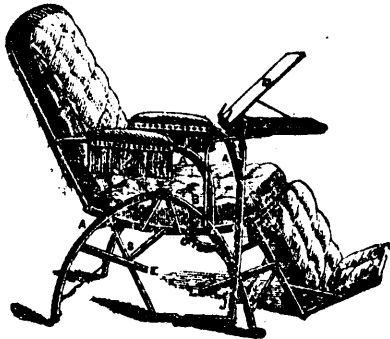
Par ordre,

F. BRAUN,  
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,  
Ottawa, 29 déc. 1873.

**LA CHAISE AJUSTABLE  
DE WILSON.**

FIRMIN H. PROULX,  
Agent.



EN VENTE A  
Sto. Anne de la Postière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

La charpente de cette Chaise est en fer verni et bronzé, léger, fort et durable. Elle ne se dérange pas facilement, et elle est si facile à manœuvrer qu'un enfant peut l'ajuster.

Le bourrage est fait selon l'art et rend la Chaise un beau meuble pour le Salon, la Bibliothèque ou la Chambre, ainsi qu'un siège commode et luxueux.

Les Invalides trouvent cette Chaise la meilleure qu'on ait inventée pour leur usage. On la change facilement de la position perpendiculaire à une position inclinée, et en lit avec matelas complet.

Dans les maladies, où le patient ne peut rester couché, elle offre un changement de position agréable.

Comme Chaise de lecture, elle est parfaite, pour fumer, sans égale, et pour écrire on peut lui fixer un pupitre portatif.

Circulars avec dessins explicatifs envoyées sur demande. Tout ordre par la poste ou autre sera exécuté avec promptitude; les Chaises seront empaquetées avec soin, et expédiées sur paiement à l'acheteur.

**PRIX DES CHAISES :**

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppuni avec orn' friés \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Repps et Dâmas, fini extra \$35. Pupitre de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE.,

Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.  
215, Rue St. Jacques, Montréal.

**MUSIQUE NOUVELLE !!**

**REÇUE DE PARIS**

PAR LE STEAMER POLYNESIAN.

**MUSIQUE INSTRUMENTALE :**

Bucéphale, galop brillant.....	Dessaux	60 centins.
Junon, valse.....	Graziani	60 "
Polka des moineaux.....	Jeanrot	40 "
Epièglerie.....	Bachmann	60 "
Echo de la terrasse, polka.....	Kowalski	65 "
Sur l'Adriatique.....	"	60 "
La jolie hongroise, valse.....	Fischer	60 "
Prascovia, mazurka.....	Kowalski	70 "
Le roulis, caprice maritime.....	"	50 "
Solitude, nocturne.....	"	60 "
Le petit diable, polka mignonne.....	Leduc	50 "
L'aveu, valse brillante.....	Kowalski	75 "
Olga, mazurka.....	Graziani	40 "
La petite coquette, valse mignonne.....	Delasevrie	50 "
Le chant du lazzarone.....	Kowalski	60 "
Marche turque.....	"	60 "
etc., etc., etc.		

**MUSIQUE POUR ORGUE**

LE SERVICE DE L'EGLISE:—100 morceaux brillants et faciles pour Orgue par Valenti—\$2.50

TRESOR DES ORGANISTES:—Recueil en deux volumes de musique d'orgue facile et brillante, chaque Vol. \$3.00

MORCEAUX D'ORGUE des auteurs célèbres:—A. Miné,—Lorenzo,—Marius-Gueit,—Lefebure-Wely,—De Calonne, etc.

**METHODES ELEMENTAIRES**

(En français).

Méthode de violon.....	75 centins.
" de flûte.....	75 "
" d'accordéon.....	75 "
" de hautbois.....	75 "
" de Cornet à pistons.....	75 "
" de Saxhorn.....	75 "
" de Clarinette.....	80 "
" d'harmonium.....	80 "
etc., etc., etc.	

En vente chez

**A. LAVIGNE,**

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique,  
11 1/2 rue St. Jean, QUÉBEC.

N.B. — Les personnes éloignées de la ville qui désireraient se procurer quelques-uns des articles ci-dessus, ou autre morceau quelconque, n'ont qu'à envoyer le prix et le nom du morceau sous enveloppe à A. LAVIGNE; elles recevront le morceau demandé par le retour de la malle.

Octobre, 1873.

**DEPARTEMENT DES DOUANES**

Ottawa, janvier, 1874.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.